



Abus du pouvoir d'un mandataire des comptes de ses parents

Par **Dumange Jacky**, le **05/11/2018** à **14:18**

'ue ceux de sa mère en étant tutrice pour sa mère.

Il s'avère qu'après le décès de la mère et du père ensuite et après réception de copie des comptes bancaires des parents il a été découvert que les enfants du mandataire ont été avantagés lors de donation manuelle.

Sachant qu'au moment de ces donations le père était touché par une très forte cécité et que c'est le mandataire qui a rempli les papiers officiels de donation ainsi que les chèques qui ont été remis à chacun des petits enfants.

Comment fait on pour amener une suspicion de spoliation des autres petits enfants.

Cordialement

J. Dumange